



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 8/2010

Concerne : changement des quatre mâts d'éclairage des courts communaux sis dans les installations du Tennis-Club d'Epalinges du Bois-de-Ban – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Tennis-Club Epalinges (ci-après TCE) a été fondé en 1973. Il disposait alors de 3 courts (cours 1 à 3), financés par la commune et implantés dans le quartier du Bois-de-Ban, sur des parcelles communales.

En 1978, le Complexe du TCE a été agrandi par l'adjonction de 2 courts supplémentaires (cours 4 et 5), ainsi que la construction d'un club house, financés en partie par les fonds propres du Club, et également par un prêt bancaire.

Lors de sa séance du mardi 23 juin 2009, le Conseil communal avait donné son accord quant à la rénovation des surfaces de jeu (3 courts communaux). Les travaux ont été réalisés l'année dernière, à l'entière satisfaction des utilisateurs.

2. Développement

L'ensemble des mâts d'éclairage de la commune (et ceux des courts du TCE en font partie), a fait l'objet, en 2009, d'un contrôle technique. Il s'est avéré que les 4 mâts éclairant les courts 1 à 3 ne respectent plus les normes de sécurité en vigueur.

En outre, les projecteurs, datant de plus de 30 ans, doivent être changés. En effet, les ampoules actuelles ne se fabriquent plus, et un remplacement permettrait une importante économie d'énergie.

Les mâts prévus dans le présent préavis permettent un accès au projecteur sans avoir recours à un camion nacelle, contrairement à la situation actuelle.

3. Planning des travaux

Ces travaux sont envisagés en juillet 2010.

4. Coût des travaux

Selon le devis établi, le coût des travaux, pour l'éclairage des 3 courts communaux, se monte à CHF 65'000.-, y compris l'évacuation des 4 candélabres à changer.

Le matériel mis en place sera composé de 8 projecteurs à lampes à iodures métalliques. Les mâts auront une hauteur hors sol de 16.00 m, avec une échelle de 45 échelons.

Pour effectuer le changement des 4 mâts, le diamètre des nouveaux étant supérieur à ceux existants, il sera nécessaire de façonner, sur place, 4 nouveaux socles en béton, d'une profondeur de 1.50 m, y compris tous les raccordements électriques.

Le démontage, la dépose des mâts existants, l'évacuation et le transport sont compris dans le montant devisé.

En conséquence, c'est un crédit de CHF 65'000.- que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

Le TCE va faire une demande d'aide financière auprès du Fonds du Sport, et s'engage à reverser à la commune l'éventuel montant accordé.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 8 du 22 mars 2010,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 65'000.- (soixante-cinq mille francs) pour le changement des quatre mâts d'éclairage des courts communaux sis aux installations du Tennis-Club d'Epalinges du Bois-de-Ban;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 22 mars 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good

Représentant municipal délégué : M. Daniel Christen